

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont requises par la loi pour vous aider à comprendre la nature, les risques, les coûts, les gains et les pertes potentiels de ce produit et pour vous permettre de le comparer avec d'autres produits (le « PRIIP »).

PRODUIT

Nom du produit	Altaroc Odyssey SCA-SICAV-UCI Part II - Altaroc Odyssey 2024 ELTIF – Class A (le « Fonds » ou le « PRIIP »)
ISIN	LU2821708414
Nom de l'initiateur du PRIIP	Altaroc Partners, une société anonyme au capital social de 1 097 808 €, dont le siège social est situé au 61, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 309 044 840 (la « Société de Gestion »), est responsable de ce document d'informations clés. La Société de Gestion est agréée en France sous le numéro GP 97022 et est régulée par l'AMF.
Site Web	www.altaroc.pe
Contact	Appelez le +33 1 81 72 97 00 ou écrivez à investisseurs@altaroc.pe pour de plus amples informations.
Autorité de régulation	Autorité des marchés Financiers
Date de production du document d'informations clés :	03/01/2025.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Altaroc Odyssey 2024 ELTIF (le « Compartiment ») est un compartiment d'Altaroc Odyssey SCA-SICAV-UCI Part II (le « Fonds »), constitué sous forme de société en commandite par actions (société en commandite par actions) au Luxembourg et organisé en tant que société d'investissement à capital variable (société d'investissement à capital variable).

Durée

Le Compartiment est à capital fixe et à durée limitée. La durée du Compartiment commencera à la date de son autorisation d'opérer en tant qu'ELTIF et se terminera au dixième (10ème) anniversaire de la date de cette autorisation, à moins qu'elle ne soit prolongée de trois (3) fois un an à la discrétion de l'Associé commandité. Le Fonds peut décider de racheter de force vos actions, dans certaines circonstances, et conformément aux statuts du Fonds (les « **Statuts** ») et au document d'offre confidentiel du Fonds (le « **Prospectus** »).

Objectifs

Le Compartiment a pour objectif de générer des rendements ajustés au risque à long terme et de réaliser une croissance du capital à long terme (i) principalement par le biais d'une stratégie d'investissement de fonds de fonds axée sur les investissements en capital de croissance et en rachat d'entreprises par effet de levier (les « **Fonds cibles** ») à hauteur d'environ 80 % de ses engagements totaux et (ii) grâce à des opportunités de co-investissement, soit directement, soit par le biais de véhicules d'investissement ou de véhicules de co-investissement (les « **Co-investissements** »), à hauteur d'environ 20 % (et au maximum 25 %) de ses engagements totaux, dans tous les cas conformément au Règlement ELTIF. Le Compartiment investira principalement dans des Fonds cibles (et des Co-investissements) (i) ayant une stratégie d'investissement en capital de croissance et de rachat par effet de levier et (ii) qui investissent dans un large éventail de transactions de la taille d'un investissement en privilégiant les secteurs de croissance tels que la santé, les technologies et les communications, le numérique au service du consommateur et les services aux entreprises. Le Compartiment aura une répartition géographique d'environ 45 % de son engagement total en Europe, 45 % en Amérique du Nord et les 10 % restants dans le reste du monde, à condition que le Compartiment n'investisse que dans des juridictions éligibles à l'ELTIF, telles que définies dans le Prospectus. Le Compartiment peut investir dans des fonds cibles gérés ou conseillés par la société de gestion et/ou ses affiliés. Les Co-investissements ne supporteront aucune commission de gestion ni de **carried-interest** payable à un tiers (à l'exclusion, pour lever toute ambiguïté, des frais et dépenses, y compris les coûts administratifs, liés aux audits Co-investissements), autre que la commission de gestion et la commission de performance payables à la société de gestion en vertu du Prospectus. Le Compartiment peut investir dans des investissements à court terme éligibles à l'ELTIF tels que des dépôts, des instruments du marché monétaire, des titres à court terme et d'autres investissements équivalents à des liquidités (les « **Actifs liquides** ») (l'ensemble des investissements éligibles étant collectivement dénommés les « **Investissements** »). Le Compartiment peut contracter des Emprunts ou émettre des billets et autres titres de créance (« Emprunts ») pour financer des Investissements ou fournir des liquidités, sous réserve que ces Emprunts ne représentent pas plus de 20 % de la valeur nette d'inventaire du Compartiment. L'effet de levier du Compartiment ne devrait pas dépasser 120 %, s'il est calculé selon la méthode brute, ou 130 %, s'il est calculé selon la méthode de l'engagement. Le Compartiment est géré activement et ne réalise pas ses investissements en référence à un indice de référence. Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations de durabilité dans le secteur des services financiers (le « **SFDR** »).

La Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, a été désignée comme dépositaire du Fonds (le « **Dépositaire** »). De plus amples informations, telles que des exemplaires du Prospectus, des Statuts ou du dernier rapport annuel ou semestriel (le cas échéant), peuvent être obtenues gratuitement en anglais à l'adresse investisseurs@altaroc.pe. Des informations pratiques supplémentaires, telles que les cours les plus récents des actions, peuvent être obtenues à l'adresse investisseurs@altaroc.pe. Les rapports périodiques et le Prospectus sont préparés pour le Fonds dans son ensemble.

Les actifs et les passifs du Compartiment sont séparés de ceux des autres compartiments du Fonds conformément à une obligation légale. La performance d'un autre compartiment du Fonds n'a aucun impact sur celle de votre investissement dans le Compartiment. Vous n'êtes pas autorisé à convertir les actions que vous détenez en actions d'un autre compartiment du Fonds. Le Compartiment est à capital fixe, ce qui signifie que vous ne pouvez pas racheter les Actions avant la fin de la durée du Compartiment. Conformément aux dispositions des Statuts et du Prospectus, des dividendes seront distribués lorsque des liquidités distribuables suffisantes seront disponibles.

Investisseurs de détail visés

Les Actions sont destinées aux investisseurs particuliers éligibles qui (i) ont une expérience et des connaissances théoriques suffisantes pour évaluer les risques d'un investissement dans ce type de produit illiquide et fermé, (ii) ont un horizon d'investissement à long terme, (iii) peuvent supporter la perte de la totalité de leur investissement et (iv) sont prêts à investir dans un produit dont l'indicateur de risque est de 6 sur 7, c'est-à-dire un risque élevé. L'investisseur de détail doit être en mesure de supporter la perte de la totalité de son investissement en raison de plusieurs risques, notamment les risques de perte de capital et de liquidité, qui peuvent avoir un impact significatif sur votre retour sur investissement. Ces risques sont décrits plus en détail à la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? » ci-dessous.



QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.



L'indicateur du risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 ans. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant son échéance, et il sera difficile de vendre vos actions ou bien à un prix beaucoup plus bas

Risque de liquidité : Le Fonds peut avoir des difficultés à vendre ses participations dans des sociétés non cotées au prix ou dans les délais souhaités, car ces titres ne sont pas liquides et il n'existe pas de marché secondaire pour de telles transactions.

Perte de capital : Un investissement en private equity est de long terme et ne garantit aucun rendement. La valeur d'une participation et les distributions qui s'y rapportent peuvent fluctuer à la baisse comme à la hausse, et un investisseur peut récupérer moins que ce qu'il a investi dans le Compartiment ou perdre l'intégralité de son investissement. Ce produit ne comporte aucune protection contre les performances futures du marché, ce qui signifie que vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser ce qui vous est dû, vous pourriez perdre la totalité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce tableau montre les montants que vous pourriez obtenir sur 10 ans, selon différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 EUR. Les différents scénarios illustrent comment votre investissement pourrait évoluer. Vous pouvez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures basée sur des données historiques de performances passées. Ils ne constituent pas un indicateur précis. Ce que vous obtiendrez dépendra des tendances du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez le produit.

Si le scénario défavorable indique une performance positive, cela ne signifie pas que la valeur de l'investissement ne peut pas diminuer, car les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Période de détention recommandée : 10 ans.

Exemple d'investissement : €10 000

Scénarios

Si vous sortez après 10 ans

Scénarios	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Minimum		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 574 EUR
	Rendement annuel moyen	2,59%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 630 EUR
	Rendement annuel moyen	6,55%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 894 EUR
	Rendement annuel moyen	12,21%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	19 830 EUR
	Rendement annuel moyen	19,46%

Il n'y a aucun rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Le scénario de crise illustre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les montants indiqués sont nets de tous les frais mentionnés dans la section « Quels sont les frais ? ». Ils ne tiennent pas compte des honoraires éventuels dus à votre conseiller ou distributeur, ni de votre situation fiscale personnelle, qui pourrait également influencer les montants que vous recevez.

QUE SE PASSE-T-IL SI ALTAROC PARTNERS SA N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LE VERSEMENT ?

L'investisseur ne devrait pas subir une perte financière en raison de la défaillance du GFIA. L'investisseur peut toutefois subir une perte financière en raison de la défaillance de la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, en sa qualité de Dépositaire chargé de la conservation des actifs du Fonds. Il existe un risque potentiel de défaillance en cas de perte des actifs du Fonds détenus par le Dépositaire. Néanmoins, ce risque de défaillance est limité par les règles énoncées dans la Loi de 2013 qui exigent une séparation des actifs entre ceux du Dépositaire et ceux du Fonds. Le Dépositaire est responsable vis-à-vis du Fonds et des investisseurs du Fonds de la perte d'un instrument financier dont il a la garde, sauf s'il est en mesure de prouver que la perte résulte d'un événement extérieur échappant à son contrôle raisonnable, sous réserve de l'article 29 du Règlement ELTIF. Pour toutes les autres pertes, le Dépositaire est responsable en cas de négligence ou de manquement intentionnel aux obligations mises à sa charge en vertu de la Loi de 2013. Les pertes ne sont couvertes par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (maximum 5% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels. Nous avons supposé :

- Que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- €10 000 sont investis.

Si vous sortez après 10 ans	
Coûts totaux	4 370 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,37% chaque année

(*) La Réduction de Rendement (RIY) montre l'impact que les coûts totaux que vous payez auront sur le rendement de votre investissement. Les coûts totaux prennent en compte les frais uniques, récurrents et occasionnels. Les montants indiqués ici correspondent aux frais propres au produit dans le cadre du scénario modéré présenté dans les scénarios de performance.

Ces montants excluent les pénalités éventuelles en cas de sortie anticipée. Les chiffres sont calculés sur la base d'une hypothèse d'investissement de 10 000 EUR et constituent des estimations susceptibles d'évoluer à l'avenir. La personne qui vous vend ce produit ou vous conseille à son sujet peut vous facturer d'autres frais. Dans ce cas, cette personne devra vous fournir des informations sur ces frais et vous montrer l'impact total de ces coûts sur votre investissement à long terme.



Altaroc Partners SA – 61, rue des Belles Feuilles, 75116 Paris – altaroc.pe +33 1 86 65 98 20

S.A. AU CAPITAL DE 1 097 808 € - RCS PARIS B 309 044 840 – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 93 309 044 840

Composition des coûts

CE TABLEAU MONTRE L'IMPACT ANNUEL SUR LE RENDEMENT		
Frais uniques (coûts d'entrée et de sortie)		
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lorsque vous réalisez votre investissement, qui comprend les frais d'établissement du Compartiment et le droit d'entrée maximal pouvant être facturé par la personne qui vous vend le produit. Entre 0,00% et 0,62%	Entre 0 EUR et 62 EUR
Et		
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement après la période de détention recommandée. (0,00%)	0 EUR
Frais récurrents facturés chaque année		
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit (taux moyen annualisé estimé sur la durée de vie potentiellement prolongée du Fonds). 0,15%	15 EUR
Et		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Les coûts que nous incurrons chaque année pour gérer vos investissements et le fonds, y compris la commission de gestion applicable à la Catégorie d'actions et les coûts d'exploitation estimés. 3,32%	332 EUR
Autres frais facturés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y aura pas d'intérêt différé carried-interest, mais une commission de performance de 20 % sur les produits et revenus distribuables au titre des Co-investissements s'appliquera si un niveau de performance prédéfini est atteint. Entre 0,00% et 0,28%	Entre 0 EUR et 28 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention minimal requise : 10 ans.

Le Fonds est un fonds fermé, ce qui signifie que les actions ne peuvent pas être rachetées à la demande des investisseurs avant la liquidation du Fonds.

Le Compartiment aura une durée de dix (10) ans (sauf prorogation ou dissolution anticipée). Vous devez être prêt à conserver ce produit pendant dix (10) ans. Durant cette période, vous ne pouvez pas, de votre propre initiative, demander au Compartiment de racheter vos Actions. En outre, le transfert d'Actions est soumis aux restrictions énoncées dans le Prospectus et les Statuts.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Si vous souhaitez déposer une plainte concernant les Actions ou la conduite de la société de gestion, veuillez nous contacter par e-mail à l'adresse investisseurs@altaroc.pe ou par téléphone au (+33) 01 81 72 97 00. Si la réponse ne donne pas satisfaction, les investisseurs et autres parties intéressées peuvent faire appel au Médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : 17, Place de la Bourse, 75082 Paris, Cedex 02 ; Téléphone : +33 1 53 45 60 00.

Toute réclamation concernant la conduite de votre agent de distribution doit lui être adressée, avec copie à Altaroc Partners SA, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

Altaroc Partners SA

61 rue des Belles Feuilles, 75016 Paris, France

Email : investisseurs@altaroc.pe

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations contenues dans le présent DIC sont complétées par les Statuts et le Prospectus, qui seront mis à la disposition des investisseurs avant la souscription, conformément à la loi. Des informations complémentaires relatives au Fonds, y compris un exemplaire du prospectus, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur sont disponibles gratuitement en anglais sur le site www.altaroc.pe ou auprès de la société de gestion.

